

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 153
N° 12 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 7
no Tiunu 2004

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - B.P. 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50.05.80 - Télécopieur (Fax) : 42.52.61

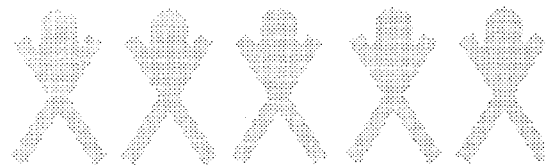
SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

	Pages
Arrêté n° 27-2004 APF/SG du 3 juin 2004 prenant acte de l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française.....	214
Arrêté n° 28-2004 APF/SG du 3 juin 2004 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française.....	214



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETE n° 27-2004 APF/SG du 3 juin 2004 prenant acte de l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le procès-verbal de la commission de recensement général des votes du scrutin du 23 mai 2004,

Arrête :

Article 1er.— Conformément au procès-verbal de la commission de recensement général des votes pour les élections à l'assemblée de la Polynésie française, est constatée l'élection en tant que représentants à l'assemblée de la Polynésie française :

Circonscription des îles du Vent :

Tahoeraa Huiraatira : Flosse Gaston, Taero Lucette, Fritch Edouard, Coppenrath Armelle épouse Merceron, Buisson Jean-Christophe, Tiunu Emma épouse Algan, Puchon Georges, Pastre Sylvie épouse André, Temarii Reynald, Mare Teura épouse Iriti, Sandras Bruno.

Fetia Api : Schyle Philip.

No Oe E Te Nunaa : Bouteau Nicole.

Union pour la démocratie - Tapura Amui No Te Faatereraa Manahune : Temaru Oscar, Ollivier Maryse, Vernaude Emile, Hirshon Severin, Salmon James, Mou Seng Tamara épouse Bopp Dupont, Geros Antony, Chin Foo Rosina, Raapoto Jean-Marius, Tama Françoise, Tetuanui Noa, Tefaata Julia épouse Mati, Handerson Georges, Tuiho Catherine épouse Buillard, Terorotua Ronald, Birk Sabrina, Mataoa Myron, Pater Delia, Teremate Ruben, Teriipaia Amaronn, Carlson Jean-Michel, Persegaie Coline, Van Bastolaer Raymond, Natua Auxillia épouse Boosie.

Circonscription des îles Sous-le-Vent :

Tahoeraa Huiraatira : Tong Sang Gaston, Haapii Lana épouse Tetuanui, Lisan Marcellin, Tavaearii Emma épouse Maraea, Moutame Thomas, Teamo Sylviane épouse Teroatea.

Tapura Amui No Raro Matai - Mouvement Démocratique des îles Sous-le-Vent : Tefaarere André Hirohiti, Pahio Jennings Patricia épouse Tetuanui.

Circonscription des îles Marquises :

Tahoeraa Huiraatira : Kohumoetini René, Haiti Pascale, Frébault Jean-Alain.

Circonscription des îles Australes :

Tahoeraa Huiraatira : Riveta Frédéric, Tahuhuatama Juliette.

Tapura Amui No Te Faatereraa Manahune - Tuhaa Pae : Flores Chantal épouse Tahiaa.

Circonscription des îles Gambier et Tuamotu-Est :

Tahoeraa Huiraatira : Foster Temauri, Labbeyi Monique veuve Richeton, Yip Michel.

Circonscription des îles Tuamotu-Ouest :

Tahoeraa Huiraatira : Maraeura Teina, Parker Eléonor, Vairaaroa Howard.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 juin 2004.
Antony GEROS.

ARRETE n° 28-2004 APF/SG du 3 juin 2004 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1753-2004 APF/SG du 1er juin 2004 de convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— M. Antony Geros a été élu président de l'assemblée de la Polynésie française lors de sa réunion de plein droit le 3 juin 2004.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 juin 2004.
Antony GEROS.